AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_19-DE
Reçu le 17/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 12 novembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :
M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.
M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Jacques DUPONT, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, , Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Ghislaine BERGER pouvoir M. Didier ROUCHOUSE
Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Adrien DESSAILY

Secrétaire de séance : *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

Objet : Retrait de la commune de Saint-Pal-de-Chalencon du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants – Avis

(Délibération 2026_11_18)

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Vu l'article L2121-29 du CGCT,
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants en date du 3 octobre 2026 par laquelle ce dernier a accepté la demande de retrait de la commune de Saint-Pal-de-Chalencon,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres de ce syndicat doivent se prononcer à leur tour sur cette demande de retrait,

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au retrait de la commune de Saint-Pal-de-Chalencon du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants.

AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_19-DE
Reçu le 17/11/2026

Membres en exercice	**29**
Présents	**26**
Représentés	**2**
Votants	**28**

Quorum	**15**
Abstention(s)	**0**
Contre	**0**
Pour	**28**

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 17/11/2026

et publication en Mairie le : 17/11/2026

Pour Copie conforme
Le 17/11/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE